



Association
**Parcs des
& Jardins**
d'Aquitaine



Madame, Monsieur,

La Fondation du patrimoine Aquitaine a pour mission de sauvegarder, de restaurer et de valoriser notre patrimoine inestimable et varié depuis 1996, en le replaçant au cœur de la dynamique économique de nos territoires. Celle-ci a récemment décidé d'élargir son périmètre d'intervention au patrimoine naturel, dont les parcs et jardins.

Créée en 1991, l'Association des Parcs et Jardins d'Aquitaine (APJA) dédie son activité à la promotion des parcs et jardins et à la mise en valeur du patrimoine végétal et de ses éléments remarquables.

L'APJA et la Fondation du patrimoine lancent conjointement à nouveau pour 2024 :

Le « Prix du Jardin Patrimonial APJA-Fondation du patrimoine »

Doté d'un soutien de 4 000 euros, ce prix a pour objectif d'accompagner et de récompenser une restauration ou une extension d'un jardin labellisé « Jardin Remarquable » par décret du Ministère de la Culture, ou d'un jardin répertorié sur le site des Parcs et Jardins de France. La création d'un élément contemporain pourra également être prise en compte.

Le bien concerné devra être localisé dans l'un des cinq départements de l'ancienne région Aquitaine (Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne et Pyrénées-Atlantiques), le prix sera officiellement remis en juin 2024.

Si vous êtes intéressés par cette initiative inédite au sein de notre région, vous trouverez joint le Cahier des Charges du projet, ainsi qu'un bulletin d'inscription.

Nous espérons que cette initiative rencontrera votre adhésion et vous adressons nos cordiales salutations.

Guiral de Raffin

Président

Association des Parcs et Jardins d'Aquitaine

Gérald de Maleville

Délégué Régional Aquitaine

Fondation du patrimoine